

AVIS PUBLIC

Aux contribuables

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE, selon l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2025;

QU'à la séance du 5 novembre 2024, résolution # 204-11-2024, le conseil municipal a déterminé les dates et lieux des séances ordinaires du conseil;

QUE les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025, se tiendront au chalet des loisirs située au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, et débuteront, à 19h30 :

Que toutes les séances ordinaires se tiendront en 2025 un mardi.

- 7 janvier 2025
- 4 février 2025
- 4 mars 2025
- 1^{er} avril 2025
- 6 mai 2025
- 3 juin 2025
- 2 juillet 2025
- 5 août 2025
- 2 septembre 2025
- 1^{er} octobre 2025 (*mercredi – particularités élection générale*)
- 11 novembre 2025 (*particularités élection générale*)
- 2 décembre 2025

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 7^e jour du mois de novembre 2024.



Sonya Turcotte

Directrice générale et greffière-trésorière